

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 FÉVRIER 2015

Présents :

MM. BALANS, BERNADET, PONCHATEAU, Mmes LAGARDE, BANOS, Adjoints,
Mmes CHARDONNET, GAURY, LE GALL, LE LAGADEC, PEDEBIBEN, SERVAND,
MM. ARDURAT, DULUC, DUSSOULIER, MONIER, VIGNES.

Valablement représentés : M. GAZZIERO par M. BALANS,
Mme ZAÏRI-AMARAL par Mme PEDEBIBEN.

Secrétaire de séance : Mme LE LAGADEC.

Approbation et signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 janvier 2015.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

- Vente d'un bien, situé au lieu-dit « A Grava », Route de Gascogne, 1.772 m², appartenant à Mme BERNEDE Bernadette épouse ROCHE-GALVEZ, au prix de 185.000€,
- Vente d'un bien, situé au lieu-dit « Nougueyries », 1.560 m², appartenant à la SCEA Vignobles MENARD, au prix de 80.000€,
- Vente d'un bien, situé 9 Lotissement du Noyer, 818 m², appartenant à Mme CHARRON, au prix de 137.000€,
- Vente d'un terrain, situé au lieu-dit « Dutoya », Route de Gascogne, 844 m², appartenant à M. ROUX, au prix de 45.060€,

Le Conseil renonce à son droit de préemption urbain sur ces biens.

PERSONNEL COMMUNAL :

Heures complémentaires :

M. BALANS informe le Conseil que, dans le cadre de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires et des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) et pour des remplacements d'agents en arrêt maladie, les agents ont effectué au mois de janvier les heures complémentaires suivantes :

- Mme BARBAZANGE Aurélie : 12H
- Mme DUPA Isabelle : 1H15
- M. DUCOS Mickaël : 12H

Accord du Conseil pour payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de chaque agent.

TRAVAUX DES SANITAIRES DE LA SALLE DES FÊTES :

M. BERNADET présente au Conseil les conclusions de l'analyse des offres effectuée par Monsieur PRADAL, Architecte, concernant les travaux des sanitaires de la salle des fêtes.

Le Conseil décide de retenir :

- LOT 1 – Gros Œuvre: **BOTTECHIA SARL - HT = 24.009,90€**

- LOT 2 – Charpente – Couverture : **SARL TCB** - HT = 12.995,67€
- LOT 3 – Menuiserie Aluminium : **SARL SOPEIM** - HT = 17.108,00€
- LOT 4 – Menuiserie Bois : **SARL TCB** - HT = 4.478,50€
- LOT 5 – Plâtrerie – Isolation : **CAPSTYLE** - HT = 10.530,20€
- LOT 6 – Electricité – Chauffage : **SARL LAPORTE** - HT = 10.040,00€
- LOT 7 – Plomberie – Sanitaire : **GUERIN Christian** - HT = 7.360,45€
- LOT 8 – Carrelage – Faïence : **SARL JML BATIMENTS** - HT = 15.284,00€
- LOT 9 – Peinture : **SN DARCOS** - HT = 3.037,50€

Soit TOTAL HT = 104.844,22€, soit TOTAL TTC = 125.813,06€.

Les travaux pourraient débuter vers la mi-mars, pour une durée de 6 mois environ.

CANDIDATURE AU MARCHÉ ÉLECTRIQUE PROPOSÉ PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE :

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'Énergie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 8,

Considérant que la Commune de Saint-Maixant a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que la Commune de Saint-Maixant est adhérente au groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique fondé par les Syndicats Départementaux d'Energies Aquitains (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA),

Considérant la disparition des tarifs règlementés de vente pour les sites d'une puissance supérieure à 36KVA au 1^{er} janvier 2016, imposée par la Loi NOME (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Électricité) du 07 décembre 2010,

Considérant que les Syndicats Départementaux d'Énergies (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA) lancent un marché électricité par le biais de ce groupement,

Sur proposition de Monsieur le 1^{er} Adjoint et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature au marché d'électricité proposé par le groupement
- d'autoriser les Syndicats Départementaux d'Energies, cités précédemment, à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant

- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de SAINT-MAIXANT est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de SAINT-MAIXANT est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DU SOL (ADS) :

La Loi Alur, par son article 134, baisse le seuil de mise à disposition gratuite des services instructeurs de l'État pour une Commune compétente appartenant à une Communauté de Communes de plus de 10.000 habitants.

Vu l'article R423-15 du Code de l'Urbanisme autorisant une Commune à charger un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) d'instruire les demandes d'autorisations et actes prévus au Code de l'Urbanisme en matière de droits des sols,

Considérant que le retrait annoncé pour le 1^{er} juillet 2015 de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) en matière d'instruction des actes et autorisations liés à l'application de droit des sols (ADS) concerne notre Commune,

Considérant que la Communauté de Communes du Sud Gironde met en place un service commun d'instruction des ADS,

Considérant que notre Commune recherche un service instructeur garantissant la qualité de service et la protection juridique des actes ADS,

Considérant que cette solution permet à notre Commune de conventionner avec la CDC du Sud Gironde en vue de répondre à notre besoin d'instruction des ADS,

Considérant que la continuité du service public est un droit fondamental,

Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter la CDC du Sud Gironde en vue de la signature d'une convention par laquelle notre Commune lui confierait l'instruction des ADS. Cette convention préciserait nos obligations respectives, le coût des actes instruits et la durée minima de notre engagement,
- de préciser que les actes instruits seront :
 - . les certificats d'urbanisme opérationnel
 - . les déclarations préalables
 - . les permis d'aménager
 - . les permis de construire
 - . les permis de démolir

PROJET DE GRAVIÈRE :

M. BALANS rappelle le projet de gravière dont le Conseil avait été informé lors de la réunion du 17/11/2014 :

La Société CEMEX s'est présentée en Mairie le 03/11/2014. Cette société a expliqué l'intérêt qu'elle porte à Saint-Maixant pour étudier les possibilités d'exploitation et d'extraction de sables et graviers. Afin d'appuyer sa démarche, elle a fait part du déficit de production de granulats notamment en Gironde. Les terrains qui ont été repérés sont situés route de bas, en bordure de Garonne, près du viaduc. Les responsables de cette société ont rencontré les principaux propriétaires du périmètre d'étude qui porte sur 60 hectares. Des sondages ont été réalisés afin de déterminer la nature du sous-sol et le volume du gisement exploitable. A ce

jour, nous attendons les résultats de ces sondages qui devraient être communiqués en Mairie au mois de mars.

Après échange avec le public venu nombreux assister à la réunion du Conseil de ce soir, M. BALANS demande au Conseil de se prononcer quant à ce projet de gravière sur Saint-Maixant.

L'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un AVIS DÉFAVORABLE au projet de gravière. Une lettre sera adressée en Sous-Préfecture de Langon.

FUSION DES SYNDICATS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :

M. DULUC donne le compte rendu de la réunion du 18/12/2014 à Pian-sur-Garonne :

- 18 Communes sont concernées par ce projet de fusion
- la fusion doit être réalisée avant le 01/01/2016
- au 31/12/2016, c'est le Préfet qui décidera si les fusions ne sont pas faites
- inconvénient : le prix de l'eau va augmenter
- avantage : plus de facilité pour réaliser des emprunts
- actions à réaliser : arrêter le périmètre, le nom du nouveau syndicat, le nombre de délégués par Commune

M. BALANS précise que le SIAEP de Verdélais a effectué un vote de principe : contre cette fusion.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – COMMISSION ENVIRONNEMENT :

M. PONCHATEAU donne le compte rendu de la réunion du 29/01/2015 :

Bilan des activités des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) et du Club Nature :

- développer la connaissance des jeunes en matière d'environnement et de biodiversité pour contribuer à mieux les préserver,
- inciter à des comportements responsables pour réduire l'impact de l'homme sur l'environnement, respect des milieux naturels, valorisation des déchets,
- valoriser le patrimoine culturel et naturel du territoire : découverte de sites autour de la Garonne, des grottes, du sous-sol, de la vigne et de la viticulture, de la mer et de la pêche, de la chasse, des zones agricoles,
- les associations Auringleta, CVLV et AVL organisent ces activités
- concernant les TAP Nature à Saint-Maixant : certains enfants peu motivés ont gêné le groupe, les autres ont été très intéressés,
- concernant le Club Nature : le local est situé à Saint-Macaire, les activités ont lieu le samedi et pendant les vacances scolaires,
- un appel à projet du Conseil Général pour animer le Club Nature Gironde est en cours, les dossiers sont à déposer auprès de la Communauté de Communes.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – COMMISSION SPORT :

M. BALANS donne le compte rendu de la réunion du 05/02/2015 :

- la mutualisation des équipements sportifs de l'ensemble des Communes est à l'étude pour un éventuel transfert à la CDC : Caudrot est favorable pour le terrain de foot mais pas le tennis, Saint-Martin-de-Sescas est favorable pour le terrain de foot, Saint-Pierre-d'Aurillac est

favorable pour le terrain de foot et le tennis, Saint-André-du-Bois et Le Pian-sur-Garonne sont favorables pour le tennis, le terrain de tennis de Verdélais n'est pas en état,
- il a été précisé que 4 terrains de tennis seraient suffisants pour l'ensemble de la CDC, pour information le coût de remise en état d'un terrain de tennis s'élève à 22.000€
- il a été évoqué la possibilité de créer une école de foot commune à l'ensemble de la CDC, les dirigeants de chaque club auront bien sûr leur avis à donner

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – COMMISSION TOURISME :

La prochaine réunion de la Commission Tourisme aura lieu le mercredi 18 février 2015, à 18H30, à Saint-Macaire.

GIPA (GARANTIE INDIVIDUELLE DU POUVOIR D'ACHAT) :

M. BERNADET informe le Conseil qu'il a été saisi d'une demande de la part du personnel concernant la GIPA. Cette prime concerne tous les fonctionnaires. Elle repose sur le principe suivant : lorsque l'avancement automatique à l'ancienneté et le montant annuel de la revalorisation du point fonction publique sont inférieurs à l'inflation, le fonctionnaire a alors droit à une prime qui garantit le maintien de son pouvoir d'achat. Une simulation du calcul de la GIPA sera effectuée pour chaque agent.

GENS DU VOYAGE :

M. BALANS informe le Conseil qu'une demande de compteur électrique provisoire a été présentée en Mairie pour un terrain situé Route de Bas.

Ce terrain est situé en zone agricole et zone inondable. Il a été acheté par M. DISSEMBERG qui s'est présenté en Mairie ce matin, accompagné par M. LAFLEUR de l'ASNIT (Association Sociale Nationale et Internationale des Tsiganes), pour appuyer sa demande de compteur. Il leur a été répondu que la réponse sera négative car le terrain est situé en zone rouge du PPRI (Plan de Prévention au Risque Inondation).

Suite à cette rencontre, la Sous-Préfecture de Langon a transmis les circulaires préfectorales qui indiquent que « *le Maire peut s'opposer à un raccordement provisoire si le terrain expose ses occupants à un risque d'une particulière gravité pour leur vie ou leur intégrité physique* » notamment pour un terrain situé en zone rouge du PPRI au motif de faire prévaloir le respect des règles de sécurité.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES :

Mme Florence LASSARADE, candidate aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015, propose une rencontre avec l'ensemble du Conseil Municipal de Saint-Maixant le jeudi 05 mars 2015, à 18H30, en Mairie.

PROJETS DE LOTISSEMENTS :

M. BALANS informe le Conseil que deux projets de lotissements ont été présentés par la Société ELMA, sur des terrains appartenant aux Frères JUGEAN :

- au lieu-dit Baudet, près du lotissement Les Fauvettes : 7 lots
- au lieu-dit Bergea, près du lotissement Le Clos des Lilas : 8 lots

PROJET CARREFOUR :

M. BERNADET informe le Conseil qu'une réunion aura lieu le mercredi 11/02/2015, à 10H, en Mairie, avec tous les concessionnaires de réseaux et les Dirigeants de Carrefour afin d'étudier le futur « tourne-à-gauche » à l'intersection de la Route de Gascogne et de la Rue des Jésuites. Les membres de la Commission Voirie sont invités à participer à cette réunion.

DÉCHETTERIE DE LANGON :

La déchetterie de Dumès à Langon doit être remplacée. L'installation du nouvel équipement est prévue dans le courant du premier trimestre 2015.

OCCUPATION DE LA SALLE DES FÊTES 2016 :

La réunion pour établir le calendrier d'occupation de la salle des fêtes pour l'année 2016 est fixée au mardi 03 mars 2015, à 20H30, en Mairie, avec la Commission Animation, les Associations et l'École.

PRÉPARATION DU BUDGET :

La réunion de préparation du Budget 2015 est fixée au jeudi 19/02/2015, à 18H30, en Mairie. Les Membres de la Commission Finances sont invités à participer à cette réunion ainsi que tous les Conseillers intéressés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BALANS lève la séance.